



## **ELLESgorithme 2e édition: Appel à projet pour développement d'application mobile**

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF), par l'intermédiaire de l'Institut de la francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et la formation à distance (IFIC) reconduit pour sa deuxième édition, à l'occasion de la journée internationale des femmes, un concours destiné aux femmes francophones, sans distinction de pays, en vue de promouvoir le développement d'applications mobiles en langue française dans le domaine du numérique éducatif.

Ce concours est doté d'un total de 6 000 euros.

### **Objectif général et thématique**

L'objectif général de ce concours est d'apporter un appui à la création d'applications mobiles par des femmes, dans le **domaine du numérique éducatif** et en langue française. Les trois meilleures réalisations recevront un prix et leur promotion sera assurée par l'IFIC.

### **Origine de l'appel à candidatures**

Les inégalités entre hommes et femmes demeurent importantes dans le monde académique concernant les usages et, plus encore, en règle générale, la conception d'outils numériques répondant à des objectifs pédagogiques. L'IFIC promeut la parité entre les sexes et vise à contribuer à réduire cet écart. Dans ce cadre, l'institut réserve un prix de développement applicatif à des candidatures exclusivement féminines.

### **Éligibilité**

Seules les femmes sont autorisées à présenter leur candidature, sans distinction d'âge ni de pays. Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives ; dans ce cas, elles sont déposées par une porteuse de projet unique, qui prend la responsabilité de l'équipe de développement. Il est autorisé une seule proposition par candidate.

### **Cadre d'application**

Cet appel à candidatures se divise en deux temps, une phase d'éligibilité et une phase de réalisation des projets éligibles.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 9 juin 2017**, minuit GMT + 1 (heure de Paris).

Les candidates sélectionnées s'engagent à respecter le règlement de l'appel à candidatures. Dans le cadre de ce concours, chaque participante s'engage notamment à délivrer ses créations sous la licence Creative Commons autrement appelée « Paternité 2.0 » (voir annexe à la fin du document).

Chaque candidate (à titre individuel ou en tant que référent d'une équipe) présentera un projet complet d'application mobile en relation avec le numérique éducatif :

- Jeux sérieux
- Animation de groupe
- Aide pour les étudiant(e)s
- Aide à la prise de décision pour les enseignant(e)s

Le dossier devra comporter notamment une description détaillée du produit (contenu, public visé, prérequis, etc.), expliciter ses objectifs, préciser son fonctionnement, exposer les principes de la charte graphique et proposer des scénarisons d'utilisation et des illustrations



(visuels). Le détail des informations à fournir est indiqué dans le formulaire de candidature.

Le jury, exclusivement féminin, se prononcera plus particulièrement à partir des critères suivants : adéquation avec la thématique, qualité scientifique du contenu, pertinence, originalité, accessibilité, utilité.

À l'issue de la première phase, cinq projets seront déclarés éligibles. Les candidates retenues pour la phase de développement disposeront d'environ trois mois pour mettre en œuvre les projets proposés.

La date limite de soumission des applications, dans une version opérationnelle, est fixée au **7 octobre 2017**, minuit GMT + 1 (heure de Paris).

Le jury effectuera le classement final en fonction des mêmes critères que ceux retenus pour le projet. Un prix sera attribué aux trois meilleures applications.

### **Soumission des candidatures**

Les intéressées adresseront leur candidature via la plateforme <http://formulaires.auf.org>, en complétant le formulaire correspondant à l'appel. Les candidatures doivent être transmises avant le **9 juin 2017** (minuit GMT + 1), délai de rigueur.

Seules les candidatures complètes seront examinées. Toute information complémentaire non mentionnée dans le présent appel peut être obtenue auprès de l'IFIC, en écrivant à <femmes-app-mobile-ific(at)auf.org> et en spécifiant dans le sujet du message le terme « Prix féminin de l'appli mobile ».

### **Sélection**

Un jury international procédera à la sélection des dossiers éligibles et à l'attribution finale des prix. Pour l'édition 2017, le jury est composé de personnalités issues du monde universitaire, francophone ou des technologies pour l'éducation.

### **Prix**

Les trois meilleures réalisations seront primées :

- 1er prix : 3000 euros
- 2e prix : 2000 euros
- 3e prix : 1000 euros

### **Durée d'exécution**

- phase de candidature : 4 mois
- phase de développement : 3 mois

### **Calendrier**

- lancement de l'appel : 08 mars 2017
- date limite de dépôt des candidatures : 9 juin 2017
- publication des résultats d'éligibilité : 23 juin 2017
- date limite de remise des applications : 06 octobre 2017
- publication des résultats finaux : 20 octobre 2017
- remise des prix : automne 2017

### **Dossier de candidature**

Déposer une candidature en ligne sur la plateforme <http://formulaires.auf.org> avant le 9 juin 2017, minuit heure de Paris (GMT + 1).



## **Licence Creative Commons**

La version complète de la licence peut être visualisée en suivant ce lien :

<http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/legalcode>

Cette licence reconnaît aux créateurs le droit de paternité sur leurs œuvres et programmes. Les organisateurs s'engagent donc à ce que les participants soient reconnus et cités comme les auteurs originaux de leurs créations.

En contrepartie, les participants renoncent, de manière définitive, à faire valoir les droits suivants et ce, peu importe les supports, médias, procédés techniques et formats en question :

- S'opposer à toute reproduction de l'œuvre ou à toute incorporation de l'œuvre dans une œuvre collective ;
- S'opposer à toute création et reproduction d'œuvres dérivées ;
- S'opposer à toute distribution d'exemplaires ou d'enregistrements de l'œuvre ;
- S'opposer à toute présentation, représentation ou communication de l'œuvre sous n'importe quelle forme que ce soit ;
- Lorsque l'œuvre est une base de donnée, s'opposer à toute extraction ou réutilisation de parties substantielles de l'œuvre ;
- S'opposer à toute modification en vue d'une réutilisation.

Les organisateurs reconnaissent que la licence Creative Commons « Paternité 2.0 » ne concerne que la spécification ou scénario d'usage, la maquette, le business plan ainsi que la présentation comprenant le pointage des données utilisées ou manquantes.

Par conséquent, sont exclus du champ de la licence Creative Commons « Paternité 2.0 », les codes produits par les participants dans le cadre de la maquette ainsi que les logiciels ayant servi à la production de la maquette.